RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI SOLUTION SOLIDARITE SOUTIEN

Société Civile Immobilière

Capital social 10 000 Euros

Siège social 104 Boulevard Maurice Berteaux 95110 SANNOIOS

RCS de pontoise : 804220358

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 février 2020

L'an .2020 le 20 février à 18 .h

Les Associés de la Société SCI 3S , Société Civile Immobilière, se sont réunis au siège de la société , en Assemblée Générale Ordinaire. La convocation a été régulièrement effectuée par la gérance. Sont présents :

- M. ESSID Lazhar., en qualité de Gérant ;

- La société SA SCIC CSGT

Ayant son siège social 104 BD Maurice Berteaux 95110 Sannois

Immatriculée au RCS de pontoise sous le numéro 799 660 436 ,

transformée sous le numéro 531 071 637

Représenté par Lazhar ESSID, PDG

- L'UNION SOLIDAIRE DE TRTANSPORT

Société civile immobilière au capital de 1000 euros

Immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 804 167 195

Ayant son siège social 104 BD Maurice Berteaux 95110 Sannois

Représenté par Sami SAKAL,Gérant.

-La SARL CST

Immatriculé au RCS de Pontoise sous le numéro 540 043 551

Ayant son siège social 104 BD Maurice Berteaux 95110 Sannois

Représenté par Ezzeddine KAROUIA,Gérant

-L'association CSGT FORMATION

Ayant son siège social 60 rue de la convention 93120 La Courneuve.

Représenté par Jules Franklin ROBINE, Président

Monsieur Lazhar ESSID préside la séance en qualité de Gérant. Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission d'un co-Gérant ;
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée : - La feuille de présence ; - Le rapport de la gérance ; - Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Djillali OUANFOUF de démissionner de ses fonctions de co-Gérant à compter de 10 février 2020 et le remercie pour les services rendus à la société.

Monsieur Lazhar ESSID reste donc seul Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit. Cette résolution est adoptée à l'unanimité. L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance. Monsieur Lazhar ESSID, le 20 février 2020

Président de l'Assemblée Monsieur Lazhar ESSID.

